

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Actions en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau - Syndicat mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'accorder au Syndicat mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux :

- un crédit de 46 962 € soit 40 % de 117 406,25 € pour des travaux de confortement de berges à Graveson ;
- un crédit de 17 199 € soit 40 % de 42 997,50 € pour la réalisation d'un ouvrage de régulation sur le canal du Vigueirat à Saint-Etienne-du-Grès ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au présent rapport.

La dépense de 64 161 € sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**